

**OBJET : ORLY INTERNATIONAL : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION
"TRANSITION COLLECTIVE"**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Délibération n° 2022-4

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

**OBJET : ORLY INTERNATIONAL : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION
"TRANSITION COLLECTIVE"**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT le développement économique comme enjeu majeur de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et sa forte mobilisation pour soutenir les entreprises, notamment celles impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire covid-19,

CONSIDERANT le dispositif Transitions collectives (Transco) lancé par l'Etat dans les suites de la crise sanitaire, permettant d'anticiper les mutations économiques de l'entreprise en accompagnant les salariés volontaires vers une reconversion sereine, préparée et assumée,

CONSIDERANT la compétence d'Orly International en matière d'accompagnement des entreprises, son implication forte dans la relance de l'activité économique et son action en matière de développement économique,

CONSIDERANT qu'au regard de leurs enjeux réciproques, Orly International et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ont décidé de coopérer à travers l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à l'association dont elle est devenue membre du Bureau et la mise en place d'opérations spécifiques,

CONSIDERANT que l'action contribuant à déployer sur le territoire de la plateforme de Paris-Orly et les communes de la Communauté d'agglomération incluses dans le périmètre de l'aéroport, le dispositif de Transitions collectives lancé par l'Etat dans les suites de la crise sanitaire pour prévenir ses impacts sur l'emploi participe à ces enjeux,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit » du 1^{er} décembre 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE la convention de partenariat avec Orly international « Plateforme territoriale d'appui aux transitions professionnelles sur le territoire Paris-Saclay - Nord - Action additionnelle à l'action d'Orly International et s'inscrivant dans l'action TRANSCO pilotée par l'EPT 12 », destinée à mettre en œuvre le dispositif de Transitions collectives.
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2022-4

3. ATTRIBUE une participation de 30 000 € TTC à l'association Orly International sur la durée de la convention au titre du co-financement de l'action, soit 15 000 € TTC en 2021 et 15 000 € TTC en 2022.
4. DIT que les crédits sont inscrits aux Budgets concernés, chapitre, article et fonction nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - Imc 137406 - DE
Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le : **10 JAN. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr